

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

En argent 48 lt. En grains 20 qt de seigle et autant d'avoine

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Affoyage sans réserve

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

le tout dérive de la Commune et des particuliers qui la composent

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Il n'en est rien

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Correvon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Thierrens Agence de Correvon

d. District

D'yverdon

e. Canton

Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a que le moulin éloigné d'environ 10 minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il y en a 52.

Réponses du Régent de Correvon
District d'yverdon Du 11. Mars 1799.

N° 19

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Thierrens demis lieue, Chanéar & Oyens
environ un quart de lieue
entre Pralin demis lieue

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

de Thierrens à Chanéar une demie heure
de Chanéar à Oyens trois quart, d'heure
d'Oyens à Pralin environ une heure
de Pralin à Thierrens trois quart d'heure.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Lecture l'écriture l'arithmétique
le catéchisme de la Religion le chant des
Psaumes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

toute l'année en hiver environ six
heures par jour, et en été environ quatre
heures.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La Bible les Psaumes le Testament
le Catéchisme d'Ostenwald

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Ordre & Silence autant qu'on peut l'obtenir
des Enfants

9°. Durée de l'école chaque jour?

Voyez Article 6.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils ne sont point classés

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

Un Régent

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

C'est le Bailli d'Yverdon qui lui donna
son brevet après un examen fait par le
Citoyen Bailli de la Canton.

b. D'où est-il?

de Correvon.

c. Son nom

Jean François Vincent Desallonnés

(3)

d. Son âge.

52 Ans;

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Ses 4;

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis huit ans;

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

toujours à Correvon, agriculteur;

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Agent;

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

32.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

14 Garçons et 18 filles.

très peu, uniquement les plus jeunes;

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

L'ancien Gouvernement avait livré six cent
florins à la commune qui sont encore entre ses mains.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

" "

b. Quelle en est la valeur?

" "

c. Source des revenus.

" "

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Ils ne sont pas réunis;

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les Pères de famille, paient par chaque enfant
3 fr. et un quarteron de grain moitié de blé et
moitié d'avoine mesure d'Yverdon.

15°. Bâtiment de l'école.

Il n'y en a point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

" "

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

" "

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La commune loue une maison pour l'hyver
15 fr. en été l'école se tient dans une chambre contiguë
à l'église.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

" "

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? —

A. En argent, bled, vin, ou bois? —

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de —

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En argent 100 fr. et 20 L pour son logement
 En grains, quatre saumons de Seigle et quat
 Saumons d'avoine. Meuble d'Yverdon. Le Seigneur
 la plus petite lui tenoit en récompense d'ailleurs d'un saumon
 ny plus ni vin.

La commune & les particuliers qui ont des Enfant
 tous les ans à l'école.

Les Books mentionnés ci devant.

rien

rien

rien

point que les livres Books.

à Yverdon il y a plusieurs Enfants qui vont
 en service des bleds de 8 à 10 ans pour
 gagner leur vie, qui par conséquent ne
 fréquentent pas les écoles.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
 Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

39

20

Ogens

L'école est située presque au milieu
 du Village.

point de bourg ni hameau
 ni lieu isolé.

Une Commune proprement

De la Paroisse de Thierrens

District d'Yverdon

Canton du Léman

Les Maisons sont très peu
 éloignées de l'école.

point

Notre village n'a rien qu'un
 bourg